

## **URBANISME - AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme : le demandeur est la **SA ASPIRAVI ayant établi son siège social 17 Vaarnewijkstraat à 8530 Harelbeke**

Le terrain concerné est situé Lieu-dit le « Jardinnet » et cadastré HENSIES 3ème Division/THULIN/ section C n° 17 E, 1 A, 3 C

Le projet consiste en l' **installation d'un mât de mesures temporaire** et présente les caractéristiques suivantes : D.IV.13 : « Un permis ... peut être octroyé en dérogation au plan de secteur ou aux normes du guide régional d'urbanisme si les dérogations :

- 1° sont justifiées compte tenu des spécificités du projet au regard du lieu précis où celui-ci est envisagé;
- 2° ne compromettent pas la mise en œuvre cohérente du plan de secteur ou des normes du guide régional d'urbanisme dans le reste de son champ d'application;
- 3° concernent un projet qui contribue à la protection, à la gestion ou à l'aménagement des paysages bâtis ou non bâtis. »

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.11 et D.IV 13 du Code de Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Hensies – Service Urbanisme – Place communale 1 à Hensies, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS pris au plus tard 24 heures à l'avance** auprès du service Urbanisme au 065/76.73.52 , durant toute la période d'enquête avec la possibilité de rendez-vous le lundi jusqu'à 20h ou le samedi matin entre 10h00 et 12h00

L'administration est accessible les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, les lundis de 13h00 à 17h30 et les mercredis et jeudis de 13h00 à 16h00 .

### **L'enquête publique est ouverte le 21 octobre 2024 et clôturée le 4 novembre 2024**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21 octobre 2024 au 4 novembre 2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire, à l'adresse suivante : Commune de Hensies, Place Communale 1, à 7350 Hensies.
- par courrier électronique, à l'adresse suivante : [urbanisme@hensies.be](mailto:urbanisme@hensies.be)
- remise au service Urbanisme dont le bureau se trouve à la Commune de Hensies, Place Communale 1, à 7350 Hensies.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention «**PU/2024/0032** »

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **4 novembre 2024 à 16h** à l'adresse suivante : Commune de Hensies, Place Communale 1, à 7350 Hensies.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est Madame Lermينياux Véronique – Service Urbanisme de l'Administration communale

-

Par le Collège,

Le Directeur Général

Le Bourgmestre,

Michaël FLASSE

Eric THIEBAUT